

Méthodologie ESG



Sommaire

- Démarche ESG de Groupama AM
 Une gestion active Investir pour l'avenir
 Organisation de la recherche interne
 Fondements de l'approche ESG
- Risques de durabilité
- 4 Méthodologie d'analyse
- 5 L'investissement durable
- **6** Annexes



GROUPAMA AM, UN INVESTISSEUR ENGAGÉ

Une gestion active et fondamentale guidée par une vision responsable de la finance

Depuis sa création en 1993, Groupama Asset Management (Groupama AM), filiale de Groupama, s'est imposée comme l'un des principaux acteurs français de la gestion d'actifs. Groupama AM, qui intervient historiquement pour le compte de nombreuses entités du groupe, a mis son savoir-faire et son expérience au service d'investisseurs institutionnels, d'entreprises et de clients particuliers.

Engagée de longue date sur le terrain de l'investissement responsable, Groupama AM affirme ainsi sa conviction qu'un émetteur est d'autant plus performant qu'il intègre au cœur de sa stratégie de gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Investir pour l'avenir, notre raison d'être

Chez Groupama AM, notre conviction est que la finance participe à changer le monde et à construire celui de demain.

Voilà pourquoi nos collaborateurs engagés, convaincus, passionnés et experts, déploient jour après jour leur savoir-faire sur le terrain pour sélectionner et investir sur les entreprises qui construisent leur performance de manière durable.

Permettre à nos clients de faire ce choix d'avenir et leur garantir un investissement responsable et performant, telle est notre raison d'être.

Groupama AM, pionnière de la finance durable



89,8 MDS €

d'actifs sous gestion prenant en compte des critères ESG (au 31/12/2024)

SUR

104,4 MDS €

d'actifs sous gestion (au 31/12/2024)





emene



Seule société de gestion représentée au Comité du label ISR



Membre de la commission analyse extra-financière de la SFAF

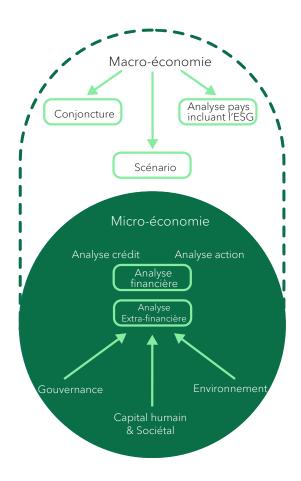






ORGANISATION DE LA RECHERCHE INTERNE

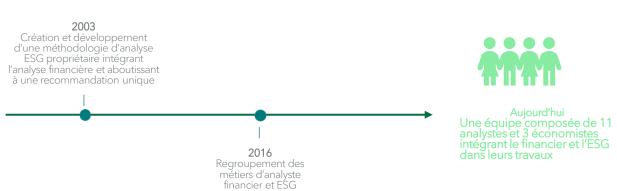
Les synergies d'une approche intégrée



Trois principes fondateurs:

- Une recherche globale intégrant la macro et la micro
- Un analyste unique à la double compétence financière et extrafinancière
- Une valeur ajoutée via des méthodologies internes et propriétaires

Des moyens mis en œuvre à la hauteur des ambitions de Groupama AM





- Démarche ESG de Groupama AM
- 2 Fondements de l'approche ESG

Un monde en mutation

Une approche fondée sur la notion de double matérialité

- Risques de durabilité
- 4 Méthodologie d'analyse
- 5 L'investissement durable
- 6 Annexes



FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE ESG

Un monde en mutation

Groupama AM propose à ses clients une gestion de conviction active, dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme, adaptée en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, que nous illustrons à travers les trois transitions : numérique, environnementale et démographique.

L'impact de ces trois transitions joue un rôle majeur dans la transformation des modèles d'affaires des entreprises par la mise en place de nouvelles stratégies. Les entreprises vont devoir gérer de nouveaux risques émanant de ces trois transitions et être capable de détecter de nouvelles opportunités. La prise en compte de critères ESG permet aux gérants de mieux anticiper les retournements de tendance et d'intégrer ces nouveaux paramètres dans leurs décisions d'investissement.

Trois transitions



Transition environnementale

C'est le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone et sur la gestion des impacts environnementaux tels que la protection de la biodiversité des activités des entreprises.





Transition démographique

Elle intègre les conséquences des évolutions sociétales comme le vieillissement de la population, l'urbanisation et la montée des inégalités pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de toute la chaine de valeur

Exemple: l'urbanisation et le vieillissement de la population transforment les modes de vie et impliquent des changements de comportement des consommateurs et des épargnants, de nouveaux produits apparaissent: livraison à domicile, transport...

Transition numérique

Elle représente l'impact des nouvelles technologies, de la capacité à générer des données à très grande échelle sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec les clients, leurs fournisseurs et la société civile



FONDEMENTS DE NOTRE APPROCHE ESG

Le règlement SFDR demande aux investisseurs :

La manière dont ils identifient et gèrent les potentiels risques des évènements ESG extérieurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement - ce sont les risques de durabilité.

La manière dont ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité ou PAI* - c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la société et l'environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales...

Le Règlement européen sur la Finance Durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021, a pour objectif de décrire dans les documents précontractuels la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers

La combinaison de cette double approche est appelée « double matérialité », utilisée pour identifier les:

Incidences négatives en matière de durabilité

Impact des investissements de Groupama AM sur des facteurs ESG: émissions de Gaz à effet de serre (GES), parité hommefemme...



Risques de durabilité

Impact des événements ESG sur la valeur des investissements de Groupama AM

* Cf. Annexe 1 - Liste détaillée des PAI



UNE MÉTHODOLOGIE ESG QUI S'APPUIE SUR LES PRINCIPES DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

Notre gestion de conviction s'appuie sur notre modèle de notation ESG qui nous permet de détecter les mutations de l'économie en fonction de ces trois transitions, d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée pour les entreprises.

Ce modèle de notation nous permet de répondre aux enjeux de la double matérialité, c'est-àdire d'identifier:

- Les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements ;
- L'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix et investissements.

Ainsi, notre approche ESG implique:

- D'identifier des principaux risques de durabilité pour Groupama AM;
- De mettre en place une politique générale d'intégration ESG, nous permettant de suivre nos principales incidences négatives ;
- De déployer une politique d'engagement actionnarial ;
- De développer un cadre méthodologique d'impact / ou de suivi de notre matérialité d'impact.

Fournisseurs de données ESG*

ISS / PROXINVEST (Glass Lewis)

Analyse de résolutions d'AG et aide à l'application de la politique de vote



ISS ETHIX

Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution d'armes

CLARITY AI

Données Taxonomie PAI environnementaux et sociaux (hors PAI 1, 2 et 3)

ICEBERG DATA LAB

NEC**: « Contribution Environnementale Nette »

Indicateurs biodiversité

Indicateurs ESG dont PAL

Analyse des controverses

MSCI

1,2 et 3

^{**} NEC: Pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise



^{*} Cartographie plus détaillée en annexe 2

- Démarche ESG de Groupama AM
- **2** Fondements de l'approche ESG
- Risques de durabilité

Risques de durabilité : gouvernance

Politique Energies fossiles

Grands risques ESG

Catégories climat

Risques physiques et de transition

- 4 Méthodologie d'analyse
- L'investissement durable
- **6** Annexes



RISQUES DE DURABILITE : GOUVERNANCE

Selon SFDR, les risques de durabilité sont définis comme tout « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ».

Afin de limiter notre exposition à ces risques, Groupama AM a choisi de suivre de manière systématique des sous-ensembles des risques de durabilité et de mettre en place un comité dédié trimestriel, le « Comité des risques de durabilité », qui a pour objectif de valider les entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité. L'équipe de recherche interne analyse les informations fournies par nos différents fournisseurs de données et fait une proposition en amont du comité. Cette proposition fait l'objet d'échanges avec les différentes gestions de Groupama AM et les points bloquants sont tranchés en comité, par son président, le Directeur des risques de Groupama AM.

Comité des risques de durabilité

Présidé par le Directeur des Risques, composé de représentants des Gestions, de la Recherche et de la Stratégie ESG en présence de la RCCI

Objectif : valider les entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité

Armes controversées

Entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou

- Mines antipersonnes,
- Bombes à sousmunitions.

la distribution de:

- Armes à base d'uranium appauvri,
- Armes chimiques,
- Armes biologiques,
- Armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc,
- Armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération nucléaire de 1968

Energies fossiles

Exclusion charbon:

- seuils relatifs (Plus de

20% du CA repose sur

- le charbon ou plus de 20% du mix de production d'électricité re ose à sur le charbon) Seuils absolus (production annuelle de charbon > 10 M tonnes Ou capacité installée en centrale au charbon > 5 GW)
- Nouveaux développeurs de capacité charbon

Non réinvestissement sur les Energies Fossiles Non Conventionnelles audessus de 20% de la production annuelle pour chaque type d'EFNC >20% production totale d'énergie

Grands risques ESG

Niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et validé par notre recherche interne

Ou

Gouvernance défaillante notée selon notre recherche interne avec plus de 50% de critères négatifs. Catégories capital naturel (gestion assurantielle): Classement en trois catégories des entreprises faisant partie des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs

Catégorie 1: Émetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique et écologique

Catégorie 2: Émetteurs au positionnement produits ou mise en œuvre de politiques climat peu convaincantes en termes de cohérence

Catégorie 3: Émetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique et écologique

La déclinaison des risques de durabilité dans nos gestions est présentée dans le rapport Article 29 sur notre site internet: https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/.



POLITIQUE ENERGIES FOSSILES

Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels.

C'est dans ce contexte que Groupama AM a pris la décision en **novembre 2019** de mettre en place **une politique d'exclusion du secteur du charbon** complétée d'une politique concernant les énergies fossiles non conventionnelles (EFNC) en 2023. Les critères charbon et ENFC sont renforcés en 2024.

Notre approche s'applique **sur l'ensemble des EFNC**, et se base sur les définitions utilisées par l'ONG Urgewald. Notre politique couvre ainsi le pétrole et le gaz extraits par fracturation hydraulique, le gaz de houille, les sables bitumineux, le pétrole extra-lourd, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique.

L'objectif de cette politique est de diminuer l'exposition aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition, des portefeuilles que nous gérons.

La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM hors délégation de gestion et nourriciarisation sur fonds externes, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction contraire du client.

Groupama AM s'appuie sur la Global Coal Exit List et la Global Oil & Gas Exit List , fournie par l'ONG allemande Urgewald.

Critères charbon	En vigueur	2030	2040	
Seuils relatifs	Entreprises dont le chiffre d'affaires ou le mix de production d'électricité repose à plus de 20% sur le charbon	Exclusion totale des entreprises du secteur exposées au charbon dont le siège social est situé dans un pays	Exclusion totale des entreprises du secteur exposées au charbon dans le reste du monde	
Seuils absolus	Entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 10 millions de tonnes	de l'Union Européenne et de l'OCDE		
	Entreprises dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW/an			
Nouveaux projets	Entreprises qui prévoient de nouveaux projets de centrales électriques au charbon, mines ou d'infrastructures de charbon			

Critères EFNC	En vigueur
Part de production annuelle	Entreprise dont la production annuelle pour chaque type d'EFNC représente plus de 20% de la production totale d'énergie.



LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Groupama AM suit une liste de valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques, la liste des Grands Risques ESG. Cette liste est validée par le Comité des risques de durabilité. Les sociétés placées sur la liste des Grands Risques ESG sont celles pour lesquelles les risques ESG pourraient, d'une part, remettre en cause leur viabilité économique et financière, et d'autre part, avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un abaissement significatif de la notation des agences. A chaque nouvelle entrée dans la liste des Grands Risques ESG, l'analyste détermine des « triggers » - ou signaux déclencheurs - de sortie, qui sont systématiquement revus tous les six mois. L'utilisation de cette liste varie notamment en fonction de la classification SFDR des portefeuilles, Elle est précisée dans l'article 29 LEC de Groupama AM*.

Cette liste classe les entreprises en deux sous-ensembles:

1. Niveau élevé de controverses

- Les entreprises controversées sont identifiées au travers de notre fournisseur externe MSCI ou soit par l'équipe Recherche en cas de newflows négatifs sur la valeur. Elles sont validées selon les critères suivants:
- Importance et matérialité de la controverse,
- Qualité de la gouvernance, des systèmes de conformité, de contrôle interne,

• Qualité de la réponse à l'entreprise: mesures prises et provisions.

2. Gouvernance notée « -- » par la Recherche

Condition pour qualifier une gouvernance en Grands Risques ESG: la somme des critères sur le pilier G avec une opinion négative doit être supérieure ou égale à 50%

Indicateur	Pondération	Gouvernance
Droits des actionnaires	15%	
Procédures & Structure de contrôle	35%	Opinion négative sur 50% de la note
Qualité de management	35%	
Rémunération	15%	

*Article 29 LEC 2025: Rapport 2024 - Article 29 GROUPAMA AM



CATEGORIES CAPITAL NATUREL

- > Depuis 2017, Groupama AM effectue une analyse des risques et opportunités Climat pour les titres détenus dans le cadre de sa gestion assurantielle, c'est-à-dire au sein des mandats du Groupe, mandats des caisses régionales, des fonds dédiés groupe France, des OPC dédiés aux caisses régionales et mandats des filiales internationales. Cette analyse couvre les émetteurs dont la position globale détenue est supérieure à 25 millions d'euros sur le périmètre mentionné ci-dessus et faisant partie des 8 secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs : Pétrole et Gaz, Matériaux, Biens d'équipement, Transport, Alimentation/Boisson/Tabac, Automobile, Immobilier et Services aux collectivités.
- Les émetteurs sont classés en 3 catégories en fonction de l'exposition de leur modèle économique aux risques liés au changement climatique et de leur positionnement dans le cadre de la transition énergétique et écologique.

Catégorie 1

Émetteurs favorablement positionnés au regard de la transition énergétique

Catégorie 2

Emetteurs au positionnement produit ou mise en œuvre des politiques climat peu convaincant en termes de cohérence soit entre Les objectifs et les moyens, soit en termes de dynamique

Catégorie 3

Emetteurs dont le positionnement pénalise la transition énergétique

• A ce jour, notre méthodologie d'analyse se base essentiellement sur trois indicateurs :

L'intensité carbone, pour la sélection des secteurs les plus carbo-intensifs, la NEC et la température. Un signal plus fort de l'intensité carbone (vs température) est proposé avec un bonus/malus plus important

Score NEC:

-50

- > Si NEC = < -50% = 0 point
- > Si -50% < NEC = < -25% = 25 points
- > Si -25% < NEC = < 0% = 50 points
- \Rightarrow Si NEC \Rightarrow 0% = 100 points

- Intensité carbone :
- MALUS si l'émetteur fait partie des 25% les plus carbo-intensifs sur son
- **BONUS** si l'émetteur fait partie des 25% les moins carbo-intensifs sur son secteur

Température:

- MALUS si l'émetteur fait partie des 25% ayant la température la plus élevée sur son secteur
- **BONUS** si l'émetteur fait partie des 25% ayant la température **la** moins élevée sur son secteur

+150

13

Catégorie 3 Catégorie 2 Catégorie 1 20



80

RISQUES PHYSIQUES ET DE TRANSITION

Quelle est la méthodologie des indicateurs de risque de transition et de risque physique? L'approche est identique pour le score de risque de transition et le score de risque physique. Les deux scores fonctionnent selon une VaR (Value at Risk) qui évalue la perte maximale de la valeur de l'entreprise dans un scenario climatique donné de hausse de température.

Le risque de transition regroupe deux éléments:

Le risque réglementaire (coût de la baisse des émissions, coût de l'électricité et impact sur la chaine de valeur)

Les opportunités technologiques (bénéfices potentiels associés au développement et à l'exploitation de technologies bas carbone).

Quant au risque physique, il mesure l'impact financier des dommages physiques induits par le changement climatique sur les actifs opérationnels de l'entreprise.

Comment interpréter les résultats?

Risque de transition: une valeur positive indique une entreprise bien positionnée pour tirer profit de la transition énergétique, une valeur négative une perte potentielle nette due à la transition.

Risque physique: une valeur neutre indiquera une exposition physique faible, la valeur négative sera proportionnelle à la vulnérabilité de l'entreprise aux aléas climatiques et à leurs conséquences.

Groupama AM limite son exposition aux risques physiques et de transition à travers la mise en œuvre de sa politique Energies Fossiles et à travers l'analyse des catégories climat. Nous obtenons également un score dédié à chacun de ces risques de la part de notre fournisseur de données environnementales depuis 2022. Ils sont intégrés dans notre méthodologie de notation interne des entreprises et dans notre définition des risques de durabilité, Nous mesurons l'exposition de nos encours à ces risques dans notre rapport ESG: https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/.



- Démarche ESG de **Groupama AM**
- Fondements de l'approche ESG
- Risques de durabilité
- Méthodologie d'analyse

Les piliers d'analyse

Une méthodologie fondée sur les données brutes

Prise en compte des PAI dans notre notation

Intégration ESG

Données quantitatives

Notation ESG des états

- L'investissement durable
- Annexes

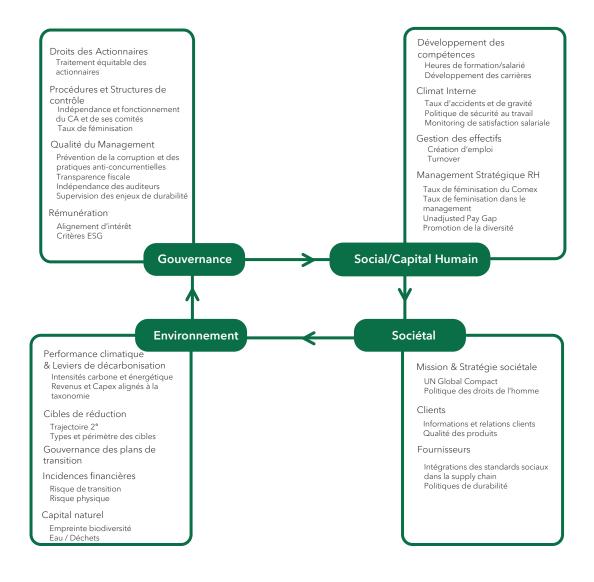


METHODOLOGIE D'ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

Critères d'analyse

Notre méthodologie ESG intègre les risques et opportunités ESG selon le principe de la double matérialité consacré par le règlement SFDR. A partir de cette méthodologie, les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur :

- Identifier les éléments ESG qui ont un impact sur les états financiers des entreprises,
- Identifier les incidences négatives et positives des activités de ces entreprises sur certains facteurs ESG. Cette analyse ESG doit nous permettre d'identifier des opportunités ESG.





UNE METHODOLOGIE FONDEE SUR DES DONNEES BRUTES

Depuis 2022, notre méthodologie ESG propriétaire privilégie la donnée brute, c'est-à-dire reflétant davantage la performance ESG des entreprises que les scores fournis par les agences de notation.

Elle est fondée sur des indicateurs que nous avons sélectionnés en fonction des enjeux ESG clés, déterminés en interne à travers notre analyse qualitative. Nous avons sélectionné plusieurs dizaines de données brutes et d'indicateurs parmi les informations transmises par nos fournisseurs de données, que nous pondérons notamment selon leur degré de matérialité.

Cette méthodologie intègre notamment l'analyse des plans de transition des entreprises.

Afin de structurer notre démarche, nous avons regroupé les indicateurs en 5 axes d'analyse, tout en s'appuyant sur les cadres existants ainsi que les travaux de l'AFG auxquels nous avons participé.

- 1. La performance actuelle et passée de l'entreprise : le point de départ de l'analyse. Il est nécessaire d'évaluer la performance actuelle et passée d'une entreprise du point de vue des enjeux climatiques mais également financiers. Une entreprise doit bénéficier d'une certaine flexibilité financière pour entreprendre sereinement une transition.
- 2. Les leviers de décarbonisation : c'est un axe d'analyse primordial. Sous cet axe, nous analysons si l'entreprise met en place les moyens nécessaires afin d'atteindre les objectifs de réduction qu'elle s'est fixée.
- 3. Les cibles de réduction : nous évaluons la pertinence, la couverture, le niveau d'ambition et la crédibilité des cibles que l'entreprise s'est fixée.
- 4. La gouvernance : la mise en place d'instances de gouvernance crédibles est essentielle à la mise en place et au suivi de la transition.
- 5.Les incidences financières escomptées : cette partie est dédiée à la gestion des risques physiques et de transition.
- La méthodologie est régulièrement revue afin d'intégrer les nouvelles données nécessaires à l'évaluation des entreprises en fonction de leur disponibilité.

Cette démarche nous permet de disposer de notations quantitatives, exprimées sur une échelle de 0 à 100, sur de larges univers.

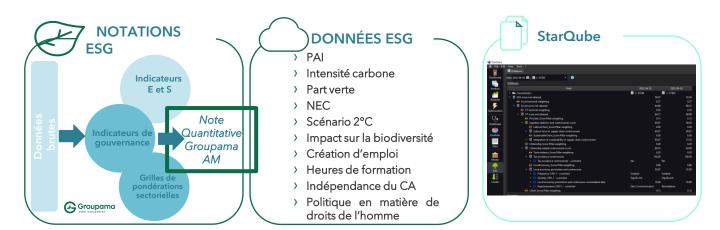
PRISE EN COMPTE DES PAI

Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont intégrés dans la méthodologie d'analyse ESG propriétaire de manière quantitative.

Le PAI 4 est pris en compte dans la politique Energies fossiles et la politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte dans la politique d'exclusion des armes controversées.



STARQUBE, UN OUTIL DE NOTATION DÉDIÉ



Afin d'accompagner notre changement de méthodologie, les outils ont été repensés, en collaboration avec les équipes de gestion, d'administration des référentiels et du système d'information afin d'améliorer l'accès aux données ESG et d'en faciliter l'usage.

L'ensemble des données ESG sont mises à disposition de tous les gérants de portefeuilles de Groupama AM. Ils disposent ainsi des outils « AvisRecherche© » et « StarQube » qui leur permettent de visualiser à la fois les études macro-économiques et fondamentales, les notations sur les critères E, S et G, ainsi que toutes les données brutes sous-jacentes (les indicateurs) constituant une note ESG. Ces outils permettent d'alimenter notre outil de gestion, SimCorp Dimension. L'historisation est garantie dans notre entrepôt des données qui alimente le système de reporting automatisé.



UNE DEMARCHE D'INTEGRATION ESG SYSTEMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

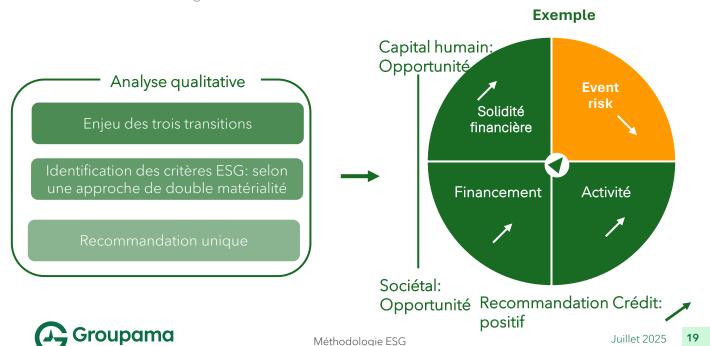
L'objectif de notre approche d'intégration est de mesurer l'impact des critères ESG sur les critères financiers et donc sur nos recommandations finales. Dans nos études valeurs, nous concentrons l'analyse sur les critères ESG identifiés comme clés dans nos études sectorielles.

Définition des critères ESG matériels

Notre approche concernant les critères ESG matériels combine une analyse top-down et bottom-up. Nous partons d'une analyse macro-économique, c'est-à-dire des trois transitions que nous avons identifiées comme structurantes, et nous les déclinons en une approche micro-économique, au niveau du secteur et de la valeur. Cela nous permet d'évaluer si l'entreprise intègre les évolutions de son écosystème d'une part et d'autre part de mesurer sa capacité à s'adapter rapidement aux nouvelles donnes dans le cadre de sa stratégie mise en place.

Impact sur les éléments financiers

- L'étude bottom-up des critères ESG est réalisée en s'appuyant sur les indicateurs quantitatifs présents dans StarQube, qui est le principal outil d'aide à la décision pour la Recherche en matière d'analyse ESG. La note quantitative aboutit à une appréciation ESG sur trois niveaux (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective.
- L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre comment l'analyse de ces éléments ESG va être prise en compte dans la recommandation globale émise sur la valeur.



ADAPTATION DES DONNEES QUANTITATIVES

Afin que nos notations quantitatives ESG reflètent nos convictions ESG qualitatives, nous avons déterminé, pour un nombre de cas définis, des procédures pour adapter ces notations.

Grands risques ESG : des valeurs identifiées comme porteuses de forts risques de durabilité

Toutes les valeurs présentes sur la liste des Grands risques ESG voient leur notation quantitative ESG abaissée à 0/100.

Comité ISR

Ce comité trimestriel a pour objet de motiver, valider et documenter un changement de valeur d'un indicateur suite à la mise à jour des données des fournisseurs ESG demandé par la Gestion.

Le comité ISR valide les choix avec arbitrage de la Directrice de la Recherche le cas échéant. Les indicateurs seront alors intégrés par la Recherche dans l'outil StarQube afin de modifier l'indicateur concerné. Les argumentaires sont valables au minimum 3 mois et au maximum un an. Chaque mise à jour est tracée avec une piste d'audit précise dans l'outil.



Initiations: pour des valeurs non couvertes par les fournisseurs

Pour accompagner les convictions des gérants sur les valeurs qui ne seraient pas suivies par notre fournisseur, une analyse ESG interne est initiée sur l'ensemble des piliers de l'émetteur. Le Comité Recherche, présidé par la Directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG, valide ou non l'autorisation d'investir.

Sélection

- Valeurs identifiées par les gérants des fonds qui ne sont pas couvertes par nos fournisseurs de données
- Valeurs pour lesquelles une analyse ESG est possible (un minimum d'information ESG doit être disponible)

Validation

- Collecte de la donnée brute par la Gestion sur une sélection d'indicateurs et couvrant l'ensemble des piliers E, S et G
- Justifications pour la modification/complétude des indicateurs systématiquement relues et complétées par un analyste
- Validation finale de la liste lors du comité Recherche: arbitrage par la Directrice de la Recherche
- Possibilité de mener en parallèle une action d'engagement

Impacts

- Impacts quantitatifs : la note quantitative est calculée
- Validité des argumentaires : 12 mois



METHODOLOGIE ESG DES ETATS

Une approche ESG quantitative, couvrant les pays développés et émergents

La notation des États couvre 58 pays (31 pays développés et 27 pays émergents). L'analyse de Groupama AM prend en compte les risques et opportunités ESG afin de saisir les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et politiques sur développement d'un pays. Cette méthodologie s'appuie sur la notation des trois piliers E, S et G:

Une approche ESG intégrée à l'analyse fondamentale des émetteurs souverains

Le pilier **Environnement** prend en compte huit indicateurs (dont le PAI 15) qui analysent la stratégie climatique et ses impacts sur la biodiversité, en se focalisant sur l'intensité carbone et la qualité du sol.

Le pilier **Social** se concentre sur les thèmes de la démographie, la cohésion sociale, l'accès aux services de base, l'éducation et l'emploi , avec un total de treize indicateurs (dont le PAI 16).

Le pilier **Gouvernance** évalue le risque politique, le respect du droit et la liberté à travers sept indicateurs, tels que la stabilité politique et le contrôle de la corruption.

Chaque pays est noté sur une échelle de 1 à 100 pour l'ensemble des 28 indicateurs, avec une pondération spécifique permettant d'obtenir une note finale. L'environnement représente 25% de la note globale, le social représente 50% avec une surpondération pour refléter l'engagement envers les enjeux sociaux et la gouvernance est prise en compte pour 25%.

- Démarche ESG de Groupama AM
- 2 Fondements de l'approche ESG
- Risques de durabilité
- 4 Méthodologie d'analyse
- 5 L'investissement durable

Définition de l'investissement durable

Les obligations durables

6 Annexes



DEFINITION DE L'INVESTISSEMENT DURABLE

Conformément à l'article 2(17) du règlement SFDR qui définit l'investissement durable comme « un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés détenues adoptent des pratiques de bonne gouvernance », Groupama Asset Management a défini une approche interne afin de mesurer la part des investissements durables des portefeuilles gérés par les équipes de gestion Groupama AM.

Cette définition s'applique à l'ensemble des portefeuilles gérés (hors fonds dont la gestion est déléguée à une société tierce et fonds nourriciers de fonds de sociétés de gestion tierce). L'analyse mise en œuvre s'appuie sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

Le cadre des ODD est complété par les politiques ESG et les méthodologies d'analyses propriétaires développées par la Recherche interne.

Cette définition de l'investissement durable est appliquée à nos portefeuilles Article 8 et 9. Ainsi, les fonds article 8 de Groupama Asset Management qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, s'engagent sur une part d'investissement durable minimum fixée en cohérence avec la stratégie d'investissement du fonds.

Les fonds article 9 s'engagent à détenir un minimum de 90% d'investissements durables. Ils adoptent une approche thématique et contribuent aux ODD pertinents sur la ou les thématiques ciblées.

1. Contribution à un objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social

a) Investissement dans des titres d'entreprises

La part d'investissement durable des portefeuilles correspond à la part des entreprises investies qui contribuent positivement à au moins un ODD parmi les ODD visés par le fonds :

- Les fonds Article 8 appliquent une stratégie ESG généraliste en visant à la fois des objectifs environnementaux et sociaux. A ce titre, la contribution aux ODD des entreprises en portefeuille est évaluée sur 16 des 17 ODD des Nations unies.
- Les fonds Article 9 appliquent une approche thématique et contribuent à des objectifs environnementaux et/ou sociaux précis. A ce titre, la contribution aux ODD des entreprises en portefeuille est évaluée uniquement sur les ODD visés par ces portefeuilles.

La contribution nette d'une entreprise aux ODD est obtenue par l'analyse de l'ensemble des biens et services qu'elle produit.

Le niveau de contribution de chaque bien ou service est défini comme le chiffre d'affaires provenant de la fourniture de ce bien/service, divisé par le chiffre d'affaires total de l'entreprise; Ainsi, le score de contribution totale de l'entreprise est la somme des niveaux de contribution de tous les biens durables qu'il fournit.



- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'NEUTRE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées est nul ;
- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'POSITIVE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées se situe entre 1% et 5%;
- La contribution de l'entreprise à un ODD est 'TRES POSITIVE' si le chiffre d'affaires des activités durables identifiées est strictement supérieur à 5%.

L'analyse de la contribution des investissements aux ODD des Nations Unies s'appuie sur les données de notre fournisseur MSCI.

b) Investissement dans des obligations durables

Groupama AM considère que les obligations vertes constituent un levier d'investissement important pour accompagner les entreprises dans leur transition énergétique et environnementale.

Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne détaillée ci-après, sont considérés comme des investissements durables.

2. Contrôle des préjudices importants aux objectifs de d'investissement durable environnementaux et sociaux (DNSH)

Afin de s'assurer qu'un investissement contribuant positivement aux ODD ne cause pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, les entreprises figurant sur les listes suivantes sont considérées comme non conformes à l'exigence de DNSH:

<u>Politiques ESG de Groupama AM</u>:

- Liste des grands risques ESG : Il s'agit d'émetteurs identifiées comme porteurs de forts risques de durabilité, qui pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un « downgrade » significatif des agences de notation.
- Politique Energie Fossiles (Charbon et EFNC) : exclusion des entreprises impliquées dans production de charbon thermique et non-réinvestissement des entreprises dont la production annuelle d'EFNC dépasse certains seuils définis.
- Politique Armes controversées : exclusion des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution des armes controversées selon la politique Groupama AM conformément à l'application des traités internationaux.,



- Exclusions sectorielles:

Les entreprises opérant dans les secteurs controversés de l'alcool, des jeux d'argent, du tabac ou de la pornographie sont considérés non conformes à l'exigence de DNSH dès lors qu'elles réalisent plus de 5% de leur CA.

Ainsi, toute entreprise figurant sur une de ces listes est considérée non conforme à l'exigence de DNSH.

- <u>Prise en compte des indicateurs d'incidences négatives dans le calcul de la note ESG de l'entreprise :</u>

Groupama AM calcule les principales incidences négatives pour tous ses portefeuilles. Les 14 PAI obligatoires et les 2 PAI additionnels (Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies et Utilisation et recyclage de l'eau) sont pris en compte de manière qualitative ou quantitative à différents niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusion, l'analyse des controverses, la politique d'engagement et la méthodologie de notation ESG interne.

3. Application des principes de bonne gouvernance

Afin de s'assurer que les entreprises dans lesquelles nous investissons, se conforment à des pratiques de bonne gouvernance, celle-ci fait l'objet d'une analyse détaillée dans le pilier Gouvernance de la méthodologie d'analyse propriétaire.

Les critères pris en compte couvrent:

- Le Pourcentage de membres indépendants du conseil d'administration ;
- L'Intégration des critères ESG dans la rémunération des dirigeants ;
- La Supervision de la stratégie RSE par le conseil d'administration ;
- La Politique de prévention de la corruption et existence de controverses.



LES OBLIGATIONS DURABLES

Les obligations durables, regroupant les obligations vertes et sociales sont des instruments obligataires privilégiés par les investisseurs souhaitant financer directement les projets environnementaux et/ou sociaux des émetteurs. Elles peuvent être émises par des entreprises, des entités supranationales s, des Etats ou encore des collectivités locales pour soutenir des initiatives générant des bénéfices environnementaux ou sociaux mesurables Afin de garantir la qualité de ces émissions, Groupama AM a développé une méthodologie d'analyse interne d'évaluation. Celle-ci repose sur t quatre piliers,, élaborés à partir des Green Bond Principles, Social Bond Principles et Sustainable Bond Principles, ainsi que de la nomenclature des activités éligibles au Label Greenfin pour les obligations vertes. cadre du Label Greenfin.

Caractéristiques de l'émission

- Respect des principes internationaux
 - Traçabilité et gestion des fonds
- Critères et gouvernance pour la sélection et l'évaluation des projets

Caractéristiques de l'émetteur

- Exclusion Grands Risques ESG selon Groupama AM
- Appréciation de la politique ESG de l'émetteur

Obligations durables

Méthodologie ESG

Qualité des projets financés

- Appréciation du bénéfice environnemental ou social des projets
- Privilégier les obligations finançant des projets qui vont au-delà de la politique ESG existante de l'émetteur

Transparence

- Utilisation des fonds ex-ante
 - 2nd Opinion
- Reporting : allocation des fonds et indicateurs d'impact
 - Audit



- Démarche ESG de Groupama AM
- 2 Fondements de l'approche ESG
- Risques de durabilité
- 4 Méthodologie d'analyse
- 5 L'investissement durable
- **6** Annexes



- Démarche ESG de Groupama AM
- 2 Fondements de l'approche ESG
- Risques de durabilité
- 4 Méthodologie d'analyse
- 5 L'investissement durable
- 6 Annexes



ANNEXE 1 - DONNÉES - LISTE DES PAI (PRINCIPLE ADVERSE IMPACT)

Catégorie	Indicateurs Entreprise	Category		
	1. Emission de gaz à effet de serre Scope 1 (en t équivalent CO2)			
	1. Emission de gaz à effet de serre Scope 1 (Type de valeur)	Greenhouse gaz emission		
	1. Emission de gaz à effet de serre Scope 2 (en t équivalent CO2)			
	1. Emission de gaz à effet de serre Scope 2 (Type de valeur)			
	1. Emission de gaz à effet de serre Scope 3 (en t équivalent CO2)			
	1. Emission de Gaz à effet de serre Scope 3 (Type de valeur)			
	1. Emissions totales de Gaz à effet de serre			
Emission de gaz à effet de serre	2. Empreinte Carbone Totale			
	3. Intensité carbone			
	5. Consommation en Energies Renouvelables (GWh)			
	5. Consommation en Energies Renouvelables (Type de valeur)			
	5. Production en Energies Renouvelables (Value Type)			
	5. Consommation Totale d'Energie (GWh)			
	6. Intensité Carbone de la Consommation d'Energie			
Biodiversité	7. Biodiversité - Activités affectant négativement les zones sensibles (via Proxy)	Biodiversity		
Eau	8. Emissions de produits dans l'eau	Water		
	(Non obligatoire) 6. Utilisation et recyclage de l'eau			
Déchets	9. Déchets dangereux (Tonnes)	Waste		
	10. Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales (via Proxy)			
	11. Absence de processus ou de contrôle de la conformité aux			
	principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention			
Questions sociales/Liées au capital humain	des entreprises multinationales (via Proxy)	Social matters/Linked to human capital		
	12.Ecart moyen de rémunération entre les sexes			
	13. Diversité des sexes représentés au conseil d'administration			
	(Non obligatoire) 3. Nombre de jours perdus en raison de			
	blessures, accidents, décès ou maladie			
Armes controversées	14. Exposition aux armes controversées*: rejoint notre politique d'exclusion	Controversial weapons		
Catégorie	Indicateurs Etats	Category		
Emission de gaz à effet de serre	Intensité Carbone	Greenhouse gaz emission		
Questions sociales Pays sujets à des violations des droits sociaux (via Proxy)		Social Matters		

^{*} https://www.groupama-am.com/publication/upload/Politique_exclusion_Armes_controvers%C3%A9es_Mai_2024.pdf



30

ANNEXE 2 - DONNÉES - PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Famille de données	Exemple d'indicateurs ESG	Définition	Niveau d'utilisation			
			Emission	Emetteur	Portefeuille/Groupam a Asset management*	
Métriques ESG						
Indicateurs Entreprises ou Etats	Taux d'indépendance	Taux indépendance du conseil d'administration (%)		×	х	MSCI
	NEC	Performance environnementale de l'activité de l'entreprise (%)		X	x	Iceberg Data Lab
	Population de plus de 65 ans	Pour un émetteur de type Etat, part de la population âgée de plus de 65 ans (%)		x	х	Banque Mondiale
Principales Incidence	es Négatives	(1-2)				
F	PAI 1, 2, 3 et 15	Emissions carbone (tCO2), Empreinte carbone (tCO2/M€ investi) Intensité carbone (tCO2/M€ de CA)		Х	x	MSCI
PAI 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13	PAI 10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (%)		х	x	Clarity Al
PAI 14		Exposition à des armes controversées (%)		×	x	ISS Ethix
Taxonomie**		(/0)				
Indicateurs Clés de Performance (ICP) Taxonomie*	Chiffre d'affaires aligné à la Taxonomie	Part des activités (sur la base du chiffre d'affaires) d'une entreprise respectant les critères d'alignement du règlement UE Taxonomie (%)		×	x	Clarity Al
Contribution aux Obj	jectifs de Développement Durab	le (ODD)				
ODD	ODD de 1 à 16	Objectifs de développement durable adoptés en 2015 par l'ONU pour assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète à l'horizon 2030		×	x	MSCI
	ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions		х	х	
Risques de durabilité						
Grands risques ESG	Valeurs controversées suivies par le Comité des risques de durabilité			х		CR Comité des Risques de durabilité
Critères exclusion charbon/Energies Fossiles non conventionnelles Part du chiffre d'affaires issue de la production de charbon thermique				х		Urgewald
Autres indicateurs						
Univers de référence		Univers de comparaison d'un portefeuille			х	
Score E, S ou G (brut ou rebasé)		Note du pilier/émetteur		х	х	
Obligations durables	Caractère durable d'une obligation	Obligation émise dans le but de financer un ou plusieurs projets contribuant de manière positive au développement durable. Le caractère durable de l'obligation est validé par la méthodologie interne	x			Calcul propriétaire

^{*} Les indicateurs pour Groupama AM sont disponibles sur les pages Finance durable du site internet dans l'article 29 Loi Energie Climat: https://www.groupama-am.com/publication/upload/rapport-2024-article-29-lec-groupama-am.pdf.

^{**} Le règlement européen Taxonomie établit les critères permettant de déterminer si une activité économique relève d'un investissement durable.



Date de publication : Juillet 2025

Avertissement

« Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses succursales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie est interdite. Groupama Asset Management ne sera responsable de l'utilisation du document par un tiers sans son autorisation préalable écrite.

Edité par Groupama Asset Management, société de gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-02 - Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com »

Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : www.groupama-am.com





Société de gestion de portefeuille Agrément GP93-02 du 05/01/93 Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros 389 522 152 RCS Paris

Siret 389 522 152 00 047 - APE 6630Z









